

RAPPELS DE SÉCURITÉ



Port du casque obligatoire moins de 12 ans

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%.

Le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passager.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

> Sécurité routière



Mairie d'Héric

12 rue de l'Océan
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00